



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 9846

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les problèmes concernant les sages femmes. Il s'agit d'une profession médicale dont la formation est universitaire commune avec celle des médecins et des chirurgiens-dentistes la première année suivie de quatre années universitaires. Les sages-femmes ont donc une formation à bac + 5. Or, curieusement, leur diplôme n'est toujours reconnu qu'à bac + 3. Par ailleurs, la réforme LMD s'impose aux professions de santé. En conséquence, il lui demande d'une part, la date à laquelle la reconnaissance à bac + 5 correspondant à la réalité sera effective et, d'autre part, à quel moment la réforme LMD sera mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9846

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6988

Question retirée le : 29 avril 2008 (Retrait pour cause de question identique)